

BSV en zone non agricole

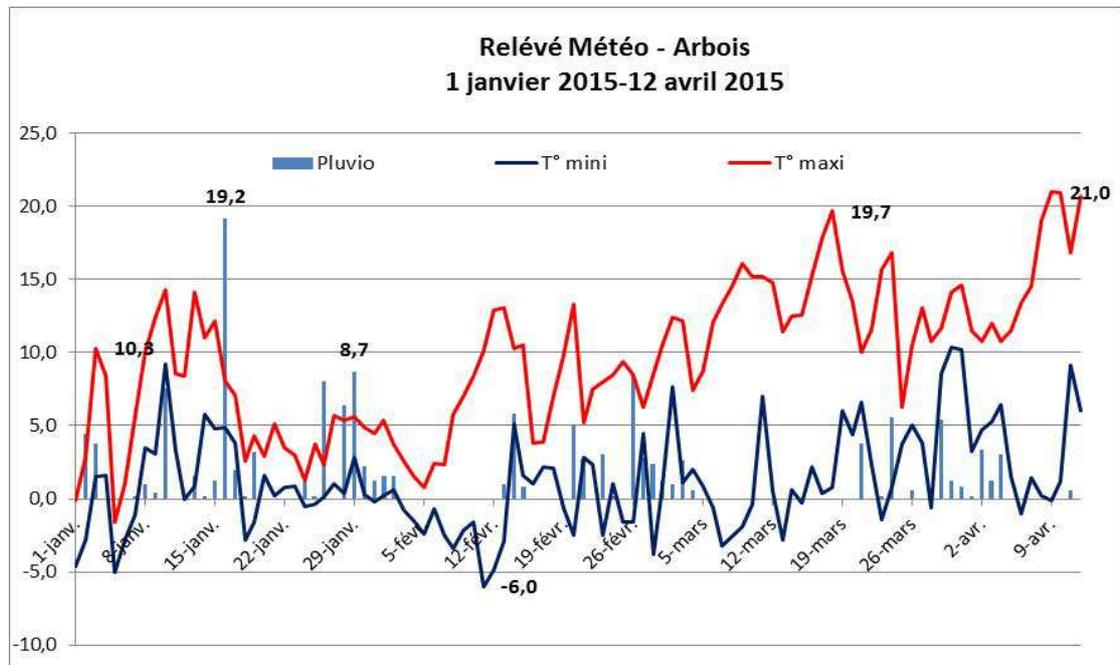
Les bulletins de santé du végétal (BSV) décrivent l'état de santé des végétaux et en analysent le risque sanitaire à partir d'un réseau d'observation régional. Ils donnent également des informations sur les stades phénologiques des végétaux et les méthodes de lutte préventive. Les gestionnaires des zones non agricoles doivent ainsi pouvoir raisonner la protection de leurs peuplements végétaux à partir de leurs observations locales. Un soutien au diagnostic (photo, diagnostic, analyse ...) peut être demandé à l'animateur du BSV en zone non agricole.

SOMMAIRE

Actualités météorologiques	p1
Ligneux	
Mineuse du marronnier	p2
Tigre du Platane	p2
Processionnaire du pin	p3
Oïdiums	p3
Pyrale du Buis	p4
Lutte biologique	p5
Alerte : <i>Xyllela fastiosa</i> : bactérie tueuse	p6
Information Abeille	p7
Résumé	p8

Actualités météorologiques du mois de janvier à avril 2015

L'ensoleillement de + 23 % (Normale de 1981-2010) du mois de mars a perduré au mois d'avril enchainant des températures fraîches en mars (7,7°C à Besançon) puis des périodes très douces voire chaudes en avril (+1.5°C T moy. en France N1981-2010, avec quelques records mensuels).



La végétation est poussive en ce printemps.

MINEUSE DU MARRONNIER (*CAMERARIA OHRIDELLA*)

Une description de ce ravageur et des méthodes de contrôle sont disponibles sur <http://www7.inra.fr/opie-insectes/pdf/i137augustin.pdf>.

Information du réseau : des pièges à phéromone sont utilisés pour affiner la connaissance du cycle biologique du ravageur dans notre région. **D'importantes captures sont réalisées**, à Chargey les Gray, près de 3000 individus ont été comptés dans un piège. Les vols ont débuté mi-avril dans les mêmes proportions que les années 2012-2013, 670 individus au maximum pour l'instant.

Visuellement, les houppiers des marronniers ont peu de symptômes.



Lutte préventive et alternative à la lutte chimique:

démarrage du piégeage massif sur les sites en gestion. **1 piège pour 5 arbres ou 2 pièges pour les individus les plus imposants**, phéromone à changer tous les mois ou tous les deux mois selon le fabricant). Le piégeage massif est le plus efficace en première génération.

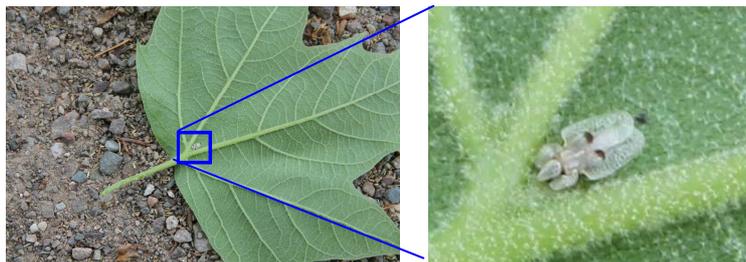
Les premières mines (galeries) seront bientôt visibles
Photo: FREDON-FC.



TIGRE DU PLATANE (*CORYTHUCHA CILIATA*)

Cette punaise pose **problème comoditaire à plus de 40% pour les usagers et physiologique à plus de 75%** de de surface foliaire infestée. Les tailles sévères ou drastiques par la poussée de sève favorisent les pullulations : éviter l'élagage systématique et **pratiquer le principe de taille douce**.

Information du réseau : **peu de tigres du platane sont observés**, 3 pour 20 feuilles à Chargey les Gray, 10 à Cussey sur l'Ognon.



*Les premiers tigres sont peu
visibles*
Photo: FREDON-FC,
Besançon parc Micaut, 25
avril 2015..

PROCESSIONNAIRE DU PIN (*THAUMETOPOEA PITYOCAMPA*)

En pullulation les processionnaires du pin posent des **problèmes pour la santé des pins et des cèdres et celle des usagers** fréquentant les sites concernés.

Évaluation du réseau : Plusieurs communes signalent la forte présence des chenilles, une réflexion de gestion collective s'engage. Dans les zones, où l'espèce a été vue ces dernières années, **l'intensification des nids se poursuit** (jusqu'à 3 fois plus de nid sur un site proche de Lons le Saunier).

Les premières processions ont été observées sur la commune de Cousance et Lombard en janvier. Puis constater le 26 mars sur la commune de Monnières et le 2 Avril à Archelange.

Lutte préventive et alternative : les processions (stade chenilles) s'achèvent. **Les pièges de parcours posés pour la période précédente peuvent être retirés et le contenu des sacs détruit. Un griffage du sol peut être réalisé visant les cocons au sol** (griffage léger avec un outil - attention aux pols urticants alentour- ou par exemple grâce à l'action de poules placés dans un parc mobile à la frondaison des arbres).

Bientôt seront posés, les pièges à phéromone pour la capture des papillons.



Un nouveau piège chromatique et une nouvelle phéromone sont utilisables

Photo : FREDON-FC



Piège de parcours à retirer

Photos: FREDON-FC

Les

OÏDIUMS (ÉRYSIPOHACÉES)

oïdiums sont des champignons des faces supérieures des feuilles pouvant être présents sur une multitude de végétaux. Les conditions climatiques chaudes et humides **favorisent** son développement. **Les fortes attaques réduisent la croissance et la mise en réserve** (réduction de l'efficacité photosynthétique). **Les branches peuvent mourir.** Les champignons se conservent l'hiver sur les feuilles mortes tombées au sol et sur les rameaux.

Des retards de débourrements peuvent être observées.



Oïdium sur un même individu de chêne

À gauche : **rameau infecté de façon récurrente** depuis plusieurs années, retard de développement

À droite : **rameau sain** sur le même individu, branche voisine

Photo: FREDON-FC, Baume les Dames, 3 mai 2015.

PYRALE DU BUIS (CYDALIMA PERSPECTALIS)

Récemment observé dans notre région en 2014, l'insecte continue son expansion dans la région.

Évaluation du réseau : 2 nouveaux signalements, un sur Gevry, l'autre sur la commune de Lons le Saunier. **Les buis à grosses feuilles seraient les plus sensibles, tandis que les buis à petite feuille sont attaqués par le *Cylindrocladium buxicola***. Rien à signaler sur la commune de la Barre (observateur), mais un nombre important de **chenilles de 4 cm** sont observés sur la commune de Pirey et à l'EPLÉA de Valdoie, où les chrysalides vont se préparer.

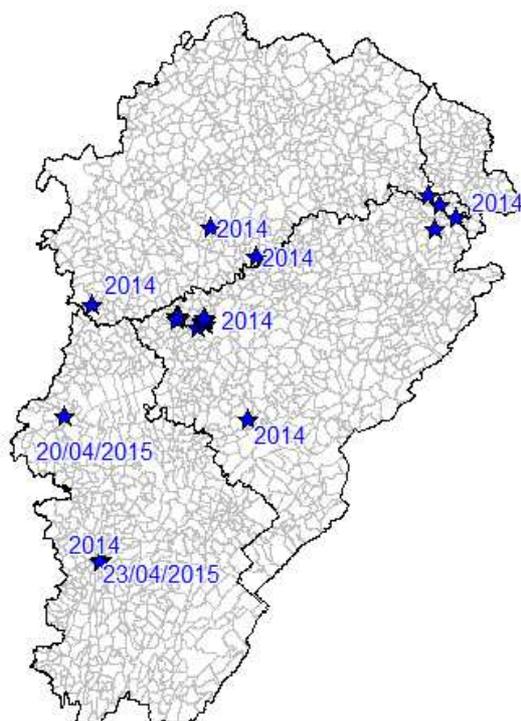
Lutte préventive et alternative : **les observations régulières de contrôle sont importantes**. Les buissons peuvent être entièrement ravagés en une semaine. La **lutte contre la première génération conditionne l'infestation en cours d'année**. Il est encore temps, d'éliminer manuellement les chenilles, ou d'employer le bacille de thuringe (<http://ephy.agriculture.gouv.fr>), respectueux des insectes autres que lépidoptères. Il faut veiller à appliquer soigneusement le produit à l'intérieur du buisson. Les prochaines chrysalides (immobiles) pourront être aussi éliminées manuellement plus facilement que les stades chenilles (nocturnes). Au stade papillon



Jeune chenille observée sur cultivar à grosse feuille.

Photo: Valery Malécot
Lons le Saunier,
23Avril 2015

des pièges à phéromone pourront être utilisés.



Localisation des suivis d'observations et des signalements en Franche-Comté.

FREDON-FC

Reconnaitre et favoriser les auxiliaires utiles au bio-contrôle permet de raisonner les luttes contre les bio-agresseurs. Les favoriser permet souvent de réguler les insectes ravageurs. Quelques exemples vus en avril :



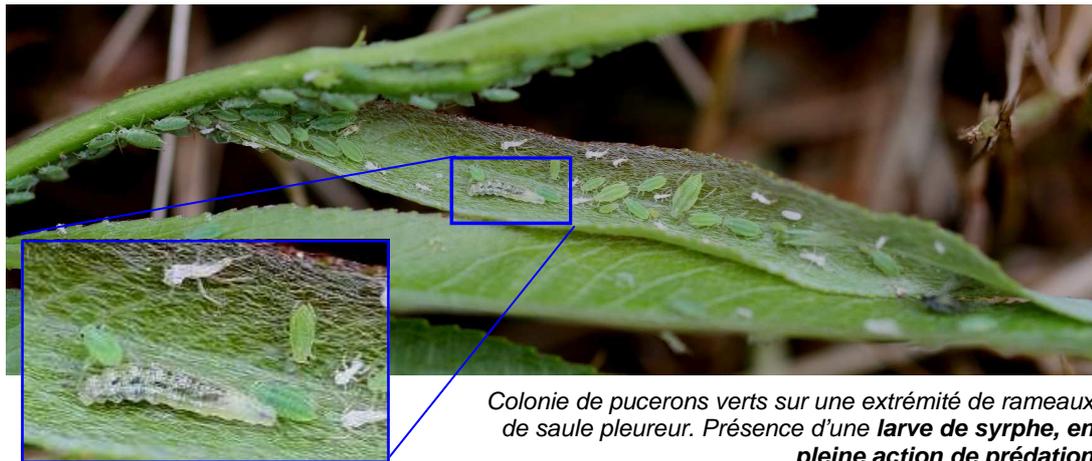
Zone non agricole



Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin
Est
25048 BESANCON
CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr



Colonie de pucerons verts sur une extrémité de rameaux de saule pleureur. Présence d'une **larve de syrphe, en pleine action de prédation**

Photo : FREDON-FC, Baume les Dames, 3 mai 2015



Ci-dessus: ponte de coccinelle,
Ci -contre: jeunes larves de coccinelle, encore grégaires.

Photos: FREDON-FC, Baume les Dames, 3 mai 2015



Ci-contre: **Puceron** de couleur bronze, **momifié** par un parasitoïde

Ci-dessous: micro-guêpe parasitoïde

Photos: FREDON-FC, Baume les Dames, 3 mai 2015



Voir :

<http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/Note-nationale-Xylella-fastidiosa>

Et

<http://agriculture.gouv.fr/Qu-est-ce-que-Xylella-fastidiosa>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 16 janvier 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre l'introduction de la bactérie *Xylella fastidiosa* nuisible aux végétaux : les autorités françaises demandent un renforcement des mesures européennes

La bactérie *Xylella fastidiosa* peut affecter plus de 200 espèces végétales appartenant à 50 familles botaniques différentes. Cet organisme nuisible aux végétaux est connu outre Atlantique comme agent de la maladie de Pierce, qui a fortement touché les vignobles californiens dans les années 1990, et est également responsable d'une maladie ayant fortement impacté les agrumes au Brésil à la fin des années 1980. Cette bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs. Elle est absente du territoire français. Après sa découverte pour la première fois en Europe, sur le territoire italien, fin 2013, la Commission européenne a adopté au cours de l'année 2014 des mesures européennes pour empêcher d'autres introductions ainsi que la propagation de la bactérie dans l'Union européenne.

Au vu de l'analyse de risque phytosanitaire de l'Agence européenne de sécurité des aliments (AESA) rendue le 6 janvier 2015, les autorités françaises demandent à la Commission européenne de renforcer sans délai les exigences de la décision 2014/497/UE relative à *Xylella fastidiosa* afin que des mesures de confinement sur les plants (interdiction de sortie du matériel destiné à la plantation depuis la zone délimitée italienne) et sur la dispersion des insectes vecteurs soient mises en place sur le territoire de l'Union européenne. Parallèlement, il est également demandé à la Commission européenne une interdiction totale d'importation depuis les pays tiers contaminés du matériel destiné à la plantation.

En l'absence de mesures prises au niveau européen dans les prochaines semaines, la France est susceptible de revoir son dispositif national après analyse de risque phytosanitaire.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture



Zone non agricole



Bulletin rédigé par la
FREDON de Franche-
Comté et édité par la
Chambre Régionale d'Agric-
ulture de Franche-Comté.

Directeur de publication :
Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin
Est
25048 BESANCON
CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-
comte.chambagri.fr

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

EN RESUME

- Les conditions météorologiques de cet hiver ont été proches des normales, sans jour de gel très marqué. Le mois d'avril a été plutôt chaud avec un excédent d'ensoleillement. La végétation est poussive.
- La mineuse du marronnier a débuté son premier vol depuis mi-avril (Chargey les Gray).
- L'implantation de la processionnaire du pin s'accroît dans les zones déjà colonisées, certaines communes s'organisent. Les processions sont terminées.
- Les oïdiums déprécient la vitalité des organes infectés, exemple sur un même chêne.
- La pyrale du Buis s'observe de plus en plus, le stade chrysalide s'approche.
- Lutte biologique : les insectes auxiliaires sont visibles et actifs
- Alerte à la bactérie *Xyllela fastidiosa*
- Information: les abeilles butinent, à protéger

La surveillance du territoire permet de caractériser le degré d'infestation des parasites et ravageurs en zone non agricole et de localiser les zones géographiques à risque identifiées grâce à la mutualisation des observations.

Si vous souhaitez être partie prenante du réseau d'observation et faire remonter tout signalement de bioagresseurs en zone non agricole, contactez nous :

Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté :

Parc du Vallon
Bâtiment A
25480 Ecole-Valentin

Animation de la filière Zone Non Agricole :
Laurent REBILLARD
03 81 47 79 23
irebillard@fredonfc.com



Ce bulletin est réalisé à partir d'observations de la MFR de Chargey les Gray, de la communauté de communes du Grand-Dole, de la commune d'Arbois, de Besançon, de Couvance, de Vincelle, de Lons le Saunier, du CRPF de Lons le Saunier, de l'EPLA de Valdoie, de Mme Saadia du CHS de Dole, de l'ONF de Lons le Saunier, Mme Poly de la Barre, Mme Kerveillant de Pirey, Mme Mulkowski de Lombard, M. Malécot de Lons le Saunier et de la FREDON-FC.

Ce BSV est diffusé gratuitement par le biais des sites Internet suivants :

www.franche-comte.pref.gouv.fr,
www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr,
www.franche-comte.chambagri.fr,
www.fredonfc.com.

Action pilotée par le **ministère chargé de l'agriculture**, avec l'appui financier de l'**Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques**, par les crédits issus de la redevance pour les pollutions diffuses attribuées au financement du plan Ecophyto 2018.